

**Conseil économique et social**Distr.: Limitée
14 mars 2007Français
Original: Anglais**Commission des stupéfiants**

Cinquantième session

Vienne, 12-16 mars 2007

Projet de rapport*Rapporteur:* Oleh **Herasyenko** (Ukraine)**Additif****Débat thématique: nouveaux défis pour le contrôle des précurseurs**

1. À ses 1275^e et 1276^e séances, le 13 mars, la Commission a examiné le point 3 de l'ordre du jour, intitulé "Débat thématique: nouveaux défis pour le contrôle des précurseurs".

2. Le Président de la Commission a ouvert le débat thématique. Le Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants a fait une déclaration liminaire, qui a été suivie d'une présentation audiovisuelle faite par un représentant du secrétariat de l'Organe. Comme convenu par la Commission, le débat thématique était divisé en deux sous-thèmes: a) "Échange d'informations sur les nouvelles tendances du détournement et du trafic de précurseurs pour la fabrication illicite de méthamphétamine, d'amphétamine, d'"ecstasy" et d'autres stupéfiants et substances psychotropes"; et b) "Échange d'informations sur les nouvelles tendances du détournement et du trafic de précurseurs pour la fabrication illicite d'héroïne et de cocaïne". Les deux sous-thèmes étaient axés sur les points suivants: "Substances utilisées comme précurseurs de drogues de synthèse et d'autres stupéfiants et substances psychotropes"; "Nouveaux modes de détournement et de trafic des précurseurs"; et "Réponses: coopération aux niveaux national et international". Comme convenu par la Commission, le débat était animé par sept experts: Alan Santos (États-Unis), Ebrahim Ahmed Kadwa (Afrique du Sud), Suzanne Stauffer (Commission européenne) et Mikhail Fonarev (Fédération de Russie), qui ont fait une présentation audiovisuelle sur le sous-thème a); et Héctor Bernal Contreras (Colombie), Hamid Reza Rasekh (République islamique d'Iran) et Nicola Antonio Laurelli (Italie), qui ont fait une présentation audiovisuelle sur le sous-thème b).



3. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants: Ukraine, Croatie, Chili, Australie, Thaïlande, République de Corée, Belgique, Allemagne, Canada, Brésil, Argentine, Turquie et République islamique d'Iran.
4. Des déclarations ont également été faites par les observateurs de la Chine, de l'Indonésie, de la République bolivarienne du Venezuela et de la Bulgarie.
5. Une déclaration a également été faite par l'observateur d'Interpol.

Délibérations

Sous-thème a), Échange d'informations sur les nouvelles tendances du détournement et du trafic de précurseurs pour la fabrication illicite de méthamphétamine, d'amphétamine, d'"ecstasy" et d'autres stupéfiants et substances psychotropes

6. Dans les présentations et le débat qui a suivi, les experts et les intervenants ont mis l'accent sur les tendances actuelles du détournement et du trafic de précurseurs. Certains ont parlé des nouveaux modes de détournement et itinéraires de trafic. D'autres ont abordé la question de l'utilisation de produits chimiques de remplacement, ainsi que d'autres substances non placées sous contrôle international, pour la fabrication de stupéfiants et substances psychotropes, dont la méthamphétamine, l'amphétamine et l'"ecstasy". D'autres encore ont discuté de l'apparition de précurseurs "sur mesure", spécialement conçus pour échapper aux mesures de contrôle international. Il a été question du rôle important que les douanes pouvaient jouer dans la détection du commerce illicite de précurseurs. Le débat thématique a en outre porté sur le rôle de l'Organe international de contrôle des stupéfiants dans la surveillance du commerce illicite et la prévention des détournements de précurseurs chimiques, notamment sur le système électronique de notifications préalables à l'exportation (PEN Online).
7. Le débat thématique a également porté sur les tendances les plus récentes en matière de détournement et de trafic de précurseurs par les organisations criminelles, ainsi que sur les initiatives nationales et internationales, visant notamment à renforcer les moyens de détection et de répression et à encourager l'échange d'informations en vue de combattre le détournement de précurseurs, et les programmes de marquage des précurseurs.
8. Plusieurs orateurs ont constaté l'augmentation du trafic mondial de précurseurs, en particulier d'éphédrine, de pseudoéphédrine et d'éphédra, utilisés dans la fabrication de méthamphétamine. Certains se sont dits vivement préoccupés par le recours de plus en plus fréquent à la pratique consistant à contourner les prescriptions légales en utilisant des dérivés et des produits chimiques de remplacement des précurseurs des drogues de synthèse comme l'acétate de *N*-acétylpseudoéphédrine, le phénylacétylcarbinol et le phénylacétate d'éthyle, qui n'étaient pas placés sous contrôle en vertu des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. En outre, de nouveaux itinéraires étaient empruntés pour le détournement de précurseurs afin de tenter de dissimuler l'origine des produits chimiques et le fait qu'ils aient été l'objet d'échanges illicites.
9. Plusieurs orateurs ont demandé de resserrer la coopération internationale et d'intensifier les activités de détection et de répression, notamment de renforcer les

contrôles aux frontières et d'améliorer l'échange de renseignements pour détecter les laboratoires clandestins de fabrication de drogues. Les orateurs ont déclaré qu'ils attachaient une grande importance aux initiatives internationales et régionales communes, telles que le Projet "Cohesion", le Projet "Prism", l'Opération "Canal" 2006, le formulaire d'information sur les risques (RIF) de l'Union européenne et l'Équipe commune européenne concernant les précurseurs. Ils ont en outre souligné l'utilité des notifications d'alerte du Projet "Prism".

10. Un certain nombre d'orateurs ont estimé nécessaire que les autorités compétentes disposent d'une réglementation efficace pour prévenir le détournement des précurseurs du commerce légitime. Certains ont fourni des informations concernant de nouvelles lois et initiatives nationales relatives au contrôle des précurseurs qui avaient été adoptées dans leur pays, notamment des mesures telles que la création d'infractions appropriées et des notifications préalables à l'exportation et certificats d'utilisateur final. Plusieurs orateurs ont souligné l'importance et l'efficacité de la surveillance des opérations sur les précurseurs par le système électronique de notifications préalables à l'exportation de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (PEN Online).

11. Plusieurs orateurs ont souligné la place qu'il fallait accorder à la coopération internationale et à l'échange d'informations, en particulier entre les autorités compétentes et les partenaires concernés, à savoir les industries chimique et pharmaceutique, les experts médico-légaux et d'autres. Des orateurs ont insisté sur le fait qu'il importait de mener, avec ces partenaires, des activités de sensibilisation et de formation sur les nouvelles tendances et les mesures de lutte. On a estimé que l'adoption des meilleures pratiques dans l'industrie chimique était une évolution positive. Certains représentants ont déclaré qu'une large gamme d'activités de formation avait été entreprises dans le domaine de la lutte contre le trafic de précurseurs. L'importance qu'il y avait à sensibiliser le personnel judiciaire a également été mentionnée.

12. Les orateurs ont mis l'accent sur la nécessité de mesures d'interception nouvelles et novatrices, telles que la détermination du profil chimique et les programmes de marquage (insertion de marqueurs chimiques dans les envois de précurseurs), qui permettaient l'identification des substances et de leur origine. On a fait observer que le marquage des précurseurs pouvait présenter des difficultés sur les plans technique, logistique et financier, et qu'il serait nécessaire à la fois de s'assurer la collaboration de l'industrie et de pousser plus loin la recherche. On a également examiné la question de la collecte d'échantillons nécessaire pour la mise en place d'une base de données sur le profil/la signature propre à chaque précurseur. On a toutefois fait observer qu'une telle initiative exigerait de mener des recherches plus poussées, car elle supposerait de rassembler en permanence des échantillons de tous les précurseurs provenant de toutes les sources, que ces échantillons devraient d'abord être analysés pour associer à chacun d'eux une signature qui lui est propre, et qu'une telle entreprise serait complexe.

13. Le représentant de la Bulgarie a indiqué qu'il n'était pas fabriqué d'"ecstasy" dans son pays et que grâce à des opérations efficaces de détection et de répression, la fabrication illicite d'amphétamines avait été éliminée.

Sous-thème b), Échange d'informations sur les nouvelles tendances du détournement et du trafic de précurseurs pour la fabrication illicite d'héroïne et de cocaïne

14. Le débat thématique relatif au sous-thème b) s'est concentré sur les substances communément utilisées dans la fabrication illicite d'héroïne et de cocaïne. On a fait observer qu'outre les substances placées sous contrôle au titre de la Convention de 1988, des substances de remplacement non placées sous contrôle international avaient été inscrites sur des listes de contrôle adoptées par des mécanismes régionaux et certains États. Il a été proposé d'examiner la possibilité d'harmoniser ces listes pour faciliter la coopération internationale et l'échange d'informations concernant ces substituts courants échappant aux contrôles internationaux. Les tentatives de détournement et de contrebande étaient aussi diverses que flagrantes: contrebande transfrontière manifeste, marchandises à désignation falsifiée faisant l'objet d'échanges internationaux, vol, et fabrication et utilisation de produits chimiques de remplacement non placés sous contrôle national ou international. L'utilisation de produits chimiques dans la fabrication illicite de drogues avait des effets secondaires souvent toxiques et nocifs pour l'environnement.

15. Il était nécessaire de renforcer les moyens dont disposaient les services de contrôle des drogues et les services de détection et de répression de première ligne pour identifier les précurseurs chimiques placés sous contrôle international, et de développer une base de connaissances sur les tendances de l'utilisation de produits chimiques de remplacement courants.

16. On a estimé que les exportations vers les pays ayant des systèmes de réglementation inadéquats et où avaient lieu des opérations commerciales non autorisées posaient problème. Un contrôle efficace des précurseurs exigeait l'intervention de plusieurs organismes, la gestion rigoureuse des frontières étant par ailleurs l'un des piliers des stratégies nationales. La coopération entre les services de détection et de répression avait maintes fois démontré son utilité pour la saisie de précurseurs chimiques. On a proposé que les États Membres soient encouragés à élaborer et mettre en œuvre des stratégies nationales de contrôle des précurseurs.

17. Le Président de la Commission a fait la synthèse des points saillants qui s'étaient dégagés des débats:

a) Les contrôles internationaux applicables aux précurseurs avaient fait leurs preuves, comme le montraient les statistiques sur les précurseurs saisis, les tentatives de détournement empêchées et les modifications des itinéraires de trafic internationaux et des modes opératoires;

b) Le système des notifications préalables à l'exportation était un moyen de dissuasion très efficace contre les détournements et devrait être adopté par tous les États;

c) Malgré tous les mécanismes de contrôle en place, les produits chimiques nécessaires à la fabrication illicite d'héroïne, de cocaïne et de stimulants de type amphétamine parvenaient toujours jusqu'aux sites de fabrication;

d) De nouveaux problèmes apparaissaient. Lorsque des mesures de contrôle étaient mises en place dans une région, les trafiquants changeaient de modes de détournement et d'itinéraire de trafic. Les pressions augmentaient pour le détournement de produits pharmaceutiques licites. L'Afrique était un lieu de

détournement et de transit du trafic de plus en plus prisé. L'éphédra et les huiles riches en safrole représentaient un problème nouveau. Des produits chimiques placés sous contrôle commençaient à être fabriqués illicitement dans certaines régions;

e) Les saisies signalées de précurseurs "sur mesure", fabriqués pour échapper aux mesures de contrôle international et national étaient particulièrement préoccupantes;

f) La détermination des profils chimiques devrait faire partie intégrante de l'action menée par les services de détection et de répression pour enquêter sur les affaires de contrebande et d'envois illicites, et elle devrait servir à améliorer la compréhension des tendances dans le domaine des précurseurs;

g) Il était nécessaire de revoir les législations nationales pour relever les défis que posait l'utilisation de nouvelles substances pour la fabrication illicite de drogues, et d'élaborer des programmes nationaux de surveillance de ces produits chimiques;

h) La coopération et la coordination, qui étaient deux aspects essentiels d'une stratégie efficace de lutte contre les détournements et le trafic, devaient débiter au niveau national, pour s'étendre ensuite aux niveaux international et régional;

i) La coopération devait associer le secteur public et le secteur privé, les autorités publiques et l'industrie chimique. L'adoption des meilleures pratiques par l'industrie chimique était une évolution positive.